



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réseaux

Question écrite n° 21025

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la nécessité de permettre à tous les ménages français d'accéder au réseau Internet dans les meilleurs délais. En effet, même si le nombre des abonnements à l'Internet augmente en France, cette progression est toutefois modeste et tend depuis quelques mois à stagner. Or le recours à l'Internet dans la vie quotidienne est de plus en plus important. La possibilité de permettre à l'ensemble des Français d'accéder rapidement à ce service pourrait passer par une très rapide adaptation et diffusion à grande échelle d'une nouvelle génération de Minitel adapté à l'Internet et qui ferait table rase des anciens services télématiques que nous connaissons depuis vingt ans. Ceci impliquerait, bien entendu, que tous les opérateurs puissent être mis en concurrence sur ce type de produit en terme d'accès au réseau, la part location de l'appareil restant à France Télécom comme c'est le cas actuellement pour les lignes de téléphone fixe. Elle lui demande donc de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement sur ce dossier industriel stratégique pour notre pays.

Texte de la réponse

L'attention de la ministre déléguée à l'industrie a été attirée sur la nécessité de permettre à tous les ménages français d'accéder au réseau Internet dans les meilleurs délais. Il s'agit en effet d'une priorité du Gouvernement comme l'a rappelé le Premier ministre lors de l'annonce, le 12 novembre 2002, du plan RESO/07 pour une République numérique dans la société ou, plus récemment, lors du comité interministériel sur la société de l'information (CISI) qui s'est réuni le 10 juillet 2003. La suggestion de reprendre l'exemple du succès du minitel en demandant à France Télécom d'offrir à la location à tous les ménages un terminal d'accès à l'Internet pose problème. En effet, les terminaux de type téléphone Internet proches du minitel mis sur le marché en 1999 et 2000 n'ont pas répondu à une demande des utilisateurs et ne se sont pas imposés sur le marché. Le terminal d'accès à Internet le plus efficace aujourd'hui est incontestablement l'ordinateur. Ces derniers mois, un certain nombre de mesures importantes ont été prises : baisse des tarifs d'interconnexion ADSL permettant des abonnements Internet haut débit à 30 euros par mois (octobre 2002) ; libéralisation des réseaux hi-fi ouverts au public (novembre 2002) ; suppression de la taxe sur les paraboles permettant d'accéder à Internet par satellite (décembre 2002) ; libéralisation des modalités d'intervention des collectivités locales dans les réseaux de télécommunications. Ainsi, dans le domaine de l'équipement informatique, la France rattrape son retard sur les autres pays européens : aujourd'hui plus de 44 % des ménages français possèdent un ordinateur et 2 millions de foyers sont connectés à Internet haut débit. Le CISI du 10 juillet, dont le thème central était la diffusion et la démocratisation des technologies de l'information, s'est traduit par le lancement de plus de soixante-dix mesures visant en particulier à renforcer la confiance en l'Internet du grand public et des familles, et à permettre à un nombre croissant de Français de se familiariser avec ces technologies. Selon une étude réalisée par la direction générale de l'industrie des technologies de l'information et des postes, avant même le prix et la complexité d'utilisation d'un équipement informatique, le principal frein à l'achat est l'absence de perception par les ménages de l'utilité d'un ordinateur. Le Premier ministre, a annoncé le lancement fin 2003 d'une campagne d'information nationale, conduite par le service d'information du gouvernement, et visant à promouvoir l'usage de

l'ordinateur à domicile. Un groupe de travail commun réunissant les industriels et les différents acteurs publics concernés (SIG, ministère délégué à l'industrie et ministère délégué à la recherche, etc.) sera mis en place fin juillet. Une éventuelle participation au financement de la campagne des industriels est à l'étude de même que la mise en place par les constructeurs d'offres promotionnelles spécifiques. Si nécessaire, d'autres mesures visant à favoriser l'équipement informatique des ménages pourraient être prises lors de la conférence de la famille au printemps 2004. Les objectifs restent notamment de : faire en sorte que tous les Français qui le souhaitent soient capables d'utiliser les services de base de l'Internet et de l'administration électronique à l'horizon 2007 ; atteindre un équipement d'un ordinateur pour trois élèves dans les collèges et lycées, d'un ordinateur pour deux étudiants à l'université, et d'un ordinateur dans chaque famille ayant un enfant scolarisé à l'horizon 2007.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21025

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5077

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6523